

ARRETE

portant nomination des membres de la commission d'évaluation de l'aptitude des candidats pour l'accès au corps des directeurs d'hôpital et au corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière, par voie de détachement

LA DIRECTRICE GENERALE DU CENTRE NATIONAL DE GESTION

- Vu** le code général de la fonction publique ;
- Vu** le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier du corps des directeurs d'hôpital de la fonction publique hospitalière ;
- Vu** le décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;
- Vu** le décret n° 2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ;

ARRETE

ARTICLE 1 - En application de l'article 35 du décret n° 2020-569 du 13 mai 2020 susvisé, la composition de la commission d'évaluation de l'aptitude des candidats pour l'accès au corps des directeurs d'hôpital et au corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière, par voie de détachement, est fixée ainsi :

- Madame Martine LADOUCKETTE : directrice d'hôpital honoraire, en qualité de représentante de l'autorité investie du pouvoir de nomination et présidente de la commission ;
- Monsieur Dominique PERRIOT : directeur des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux honoraire, en qualité de personne compétente en matière d'insertion professionnelle et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap ;
- Madame Marie-Hélène RENAULT : directrice d'hôpital, en qualité de représentante du service des ressources humaines de l'école des hautes études en santé publique.

ARTICLE 2 - La directrice générale du Centre national de gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera mis en ligne sur le site Internet du Centre national de gestion.

Fait à Paris, le 08 juillet 2022

La Directrice Générale
du Centre national de gestion



Eve PARIER